

PROGRAMME DE FORMATION

MAC : Maintien et Actualisation des compétences

Recyclage SST (Sauveteur Secouriste du travail)

Référentiel & conformité :

Formation nationale SST conforme aux articles **R4224-15 et R4224-16 du Code du travail** (maintien et actualisation des compétences).

Programme conforme au **référentiel INRS** pour le Maintien et Actualisation des Compétences SST.

Public :

Titulaire du certificat SST en cours de validité.

Pré-requis :

Apprenants :

- Être titulaire d'un certificat SST valide ou dont l'échéance de validité n'est pas dépassée.

Techniques :

- Tenue vestimentaire adaptée (pantalon conseillé).

Organisationnels :

- Prévoir un délai minimum de 1 mois entre la demande d'ouverture et le stage.
- Liste des participants à établir : nom, prénom, adresse, date de naissance.
- Aptitude physique à réaliser les gestes de secours recommandée.

Nombre de participants : De 4 à 10 participants

Dates : A définir

Durée : **7 heures** (dont 6 heures minimum de face-à-face pédagogique)

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. La formation aura lieu sur 1 jour.

En INTER / Lieu à définir

Coût horaire participant : **30,00 € HT/ heure/participant**

En INTRA / sur site

Coût jour formation : **750,00 € HT/ jour**

Exonération de TVA – En application de l'instruction 3A-2-95 de la Direction Générale des Impôts

Le temps peut être adapté si nécessaire pour intégrer les **risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession**.

Modalités de sélection des apprenants

Les participants sont sélectionnés par le commanditaire de la formation, selon les prérequis.

Intervenant

Formateur SST certifié par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS et rattaché à un organisme de formation habilité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques illustrés par des exemples concrets.
- Mises en situation pour évaluer les acquis.
- Interactivité permanente entre formateur et participants.
- Support pédagogique : **tableau d'intervention INRS** et films **Vidéo NAPO** pour la prévention.
- Matériel : des mannequins de secours, défibrillateur de formation, matériel pour simuler les actions d'accident.

Dispositif d'évaluation :

- **Evaluation certificative** : basée sur les compétences SST définies par le document de référence INRS (mise en situation, aide au diagnostic, prise de décision, prévention).
- Un nouveau certificat SST est délivré aux participants ayant satisfait aux épreuves certificatives.
- **Evaluation à chaud** pour mesurer la satisfaction immédiate des participants.

Objectifs de formation

Objectifs généraux

- Maintenir les compétences acquises lors de la formation initiale.
- Actualiser ses gestes et réflexes de secours.
- Contribuer activement à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Objectifs opérationnels

- Maintenir sa capacité d'intervention face à un accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Faire alerter ou alerter.
- Secourir la victime selon les procédures actualisées du référentiel SST.
- Réaliser les gestes de secours adaptés (hémorragie, étouffement, malaise, brûlure, traumatisme, inconscience, arrêt cardiaque et utilisation du DAE).

Contenu de la formation

1. Évaluation des acquis et retour d'expérience

- Échange sur les pratiques et situations rencontrées depuis la formation initiale ou le dernier MAC.
- Évaluation des compétences à partir de mises en situation et scénarios d'accidents simulés.
- Identification des points nécessitant une actualisation ou un renforcement.

2. Maintien et actualisation des compétences en prévention

- Rappel du rôle du Sauveteur Secouriste du Travail dans l'entreprise.
- Actualisation des connaissances relatives à la prévention des risques professionnels.
- Identification des situations dangereuses et des risques persistants.
- Participation à la démarche de prévention de l'entreprise.
- Remontée des informations utiles à l'employeur ou aux acteurs de la prévention.

3. Maintien et actualisation des compétences en secours

- Protéger : identifier les dangers persistants et mettre en œuvre une protection adaptée.
- Examiner : rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Faire alerter ou alerter : transmettre les informations nécessaires aux secours adaptés.
- Secourir : mettre en œuvre les gestes de secours conformément aux recommandations en vigueur.

4. Révision et entraînement aux gestes de secours

- Secourir une victime qui saigne abondamment.
- Secourir une victime qui s'étouffe.
- Secourir une victime présentant un malaise.
- Secourir une victime présentant des brûlures.
- Secourir une victime présentant un traumatisme.
- Secourir une victime présentant une plaie.
- Prendre en charge une victime inconsciente qui respire.
- Prendre en charge une victime inconsciente qui ne respire pas.
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP).
- Utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE).

5. Actualisation des connaissances

- Présentation des évolutions techniques et réglementaires relatives au SST.
- Prise en compte des nouvelles recommandations du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS.
- Échanges sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques.

6. Risques spécifiques de l'entreprise

- Adaptation de la formation aux risques particuliers de l'établissement ou du secteur d'activité.
- Étude des procédures internes de secours si nécessaire.
- Mise en situation pratique en lien avec les risques professionnels identifiés.

Validation des compétences

L'évaluation certificative est réalisée conformément au document de référence SST de l'INRS. Les participants ayant satisfait aux épreuves certificatives définies par le document de référence SST de l'INRS obtiennent un nouveau certificat SST valable 24 mois.

Obligations réglementaires :

L'organisation des premiers secours relève de l'employeur (**art. R4224-14 à 16 du Code du travail**).


La présence de SST en nombre suffisant permet de sensibiliser les salariés et d'améliorer le comportement général vis-à-vis du danger et des risques.

Accessibilité

- **Les personnes en situation de handicap** sont invitées à contacter l'organisme afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation.
- **Délai d'accès** : nous consulter.

Contact

Amélie Montoussé

 07 88 97 84 66

 contact@ifam-conseils.com

 www.ifam-conseils.com

Accès sur notre site internet www.ifam-conseils.com ou à la demande :

Règlement intérieur – CGV – Livret d'accueil – Politique de confidentialité – Certification Qualiopi